

Résultats du 1^{er} semestre 2020

La Réunion, Le Port, le 15 janvier 2021 – 17h30 (heure de Paris).

- **Fortes baisse des prix sur l'ensemble des espèces**
- **Reports importants de ventes de légine et de langouste sur le 2^{ème} semestre**
- **Conduisant à une perte comptable consolidée au 1er semestre 2020 de 11,5 €m**

Comme de nombreuses entreprises, Sapmer est fortement impacté par les effets du covid sur le plan économique.

- La forte baisse des prix de la légine,
- les reports importants des ventes de langouste et de légine sur le second semestre,
- la baisse des prix du thon brut en mai et juin,
- la fermeture de l'usine de valorisation pendant près de deux mois,
- le blocage d'un thonier pendant deux mois pendant le confinement,
- la perte d'une centaine de jours de pêche au thon au premier semestre en raison des difficultés à réaliser les relèves d'équipages,
sont autant de conséquences de la crise covid-19 sur la Sapmer.

L'ensemble du quota de légine et de langouste de la campagne 2019/20 a été pêché et les ventes de légine ont repris, mais sur des niveaux de prix encore dégradés. Les quotas de légine de la campagne 2020/21 seront au minimum aussi élevés que ceux de la campagne précédente.

Les coûts ont été réduits significativement sur l'activité thoniere et les relèves de nos équipages sont de nouveau possibles aux Seychelles à ce jour

Pour faire face à ces difficultés, en particulier le report des ventes et des encaissements sur le deuxième semestre, l'entreprise a obtenu le soutien de ses partenaires bancaires sous plusieurs forme (un moratoire de plusieurs mois sur le remboursement du principal, un nouveau prêt, une tranche de PGE). Des discussions sont actuellement en cours pour que soit renouvelé leur soutien afin que l'entreprise soit bien en mesure de pouvoir faire face à de nouveaux imprévus, tel que l'est le reconfinement de certains pays européens.

« Dans ce contexte difficile, l'activité ne s'est jamais arrêtée grâce à la mobilisation des marins et des équipes à terre qui ont fait preuve d'ingéniosité et de ténacité pour trouver des solutions aux problématiques d'une complexité inédite qui ont surgit tant sur le plan opérationnel que sur le plan commercial » commente Adrien de Chomereau, directeur général de Sapmer.

Résultats consolidés (1er janvier – 30 juin)

Les comptes semestriels ne font pas l'objet de procédures d'audit.

| En millions d'euros – IFRS | S1 2020 | S1 2019 |
|--|---------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 53,4 | 87,5 |
| Excédent Brut d'Exploitation | (0,3) | 16,3 |
| Résultat opérationnel | (7,2) | 9,3 |
| Résultat financier | (3,4) | (3,1) |
| Résultat avant impôt | (10,6) | 6,2 |
| Impôt | (0,8) | (1,1) |
| Quote-part dans le rés. des entp associées | (0,2) | (0,0) |
| Résultat net part du Groupe | (11,5) | 5,0 |
| Dépenses d'investissement net | 4,8 | 6,8 |

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'activité pêcherie comprend des ventes de thon brut entier, de légine essentiellement étêtée vidée et de langoustes principalement entières.

Compte tenu de volumes de pêches exceptionnels dans l'océan Pacifique, la fin du second semestre 2019 avait été marquée par un niveau de prix très bas du thon listao qui n'avait plus été atteint depuis 2009. Cette crise a perduré jusqu'à fin février 2020. La pandémie covid-19 a ensuite affecté les prix du thon (listao et albacore) en mai et juin 2020 et entraîné également l'immobilisation d'un thonier pendant 60 jours. Par ailleurs, la fermeture de l'aéroport des Seychelles a conduit Sapmer à réaliser ses relèves d'équipages loin des zones de pêche entraînant la perte d'une centaine de jours de pêche au premier semestre.

Les deux pêcheries australes ont elles aussi été touchées par la pandémie. La marée 2 de langouste, normalement vendue majoritairement au premier semestre, était au 30 juin en grande partie encore stockée dans notre chambre froide en raison du gel du marché japonais en réaction à la pandémie. Le chiffre d'affaires de cette marée 2 sera donc enregistré en grande partie au deuxième semestre.

La pêcherie légine a été quant à elle marquée au premier semestre par le départ repoussé de deux mois des palangriers pour leur troisième marée. Généralement déchargée entre le 15 juin et le 15 juillet, la pêche de cette dernière marée de la campagne 2019/20 a été débarquée entre le 15 juillet et le 15 août, retardée d'un mois seulement grâce à de bonnes performances de pêche tout au long de la campagne. Ce décalage a conduit à des reports de ventes habituellement réalisées lors du premier semestre. Les prix de vente sont en fortes baisses, influencés par la Chine dont le marché des produits de la mer souffre particulièrement de la crise.

L'activité valorisation comprend majoritairement des produits issus du thon. L'unité de valorisation a été conduite à fermer pendant près de deux mois, le temps du confinement. Elle a ensuite repris avec des volumes inférieurs à ceux d'avant crise (-30% par mois environ).

Rentabilité opérationnelle

La variation de stocks de produits finis plus favorable qu'au premier semestre 2019 en raison des décalages des ventes (+4 M€) et l'importante réduction des coûts opérationnels de 19% ne compensent pas la forte baisse du chiffre d'affaires. L'EBE du groupe est légèrement négatif et en fort retrait par rapport au premier semestre de l'exercice précédent. Le résultat opérationnel du premier semestre s'établit à -7,2 M€.

Le résultat financier est en légère hausse en raison notamment de pertes de change.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices, la société génère une perte de -11,5 M€.

Structure bilancielle

Pour faire face aux effets de la crise, le Groupe a obtenu des moratoires sur le remboursement du capital de ses dettes et a levé de nouveaux financements (nouveau prêt et PGE).

Au 30 juin 2020, les capitaux propres s'établissent à 68,7 M€. La dette financière est de 143,0 M€ et la trésorerie de 11,0 M€.

Perspectives

La marée 3 de légine a permis de pêcher 100% du quota de la campagne 2019/20. Elle a été débarquée entre le 15 juillet et le 15 août. Le ralentissement mondial des marchés de la restauration et de l'hôtellerie complique les ventes et maintient une forte pression à la baisse sur les prix.

De nombreux jours de pêche ont de nouveau été perdus en début de 2ème semestre, mais depuis mi-septembre, les relèves des thoniers ont pu de nouveau être réalisées aux Seychelles, près de leur zone de pêche. Les prix de vente restent stables, mais les volumes décevants.

Dans ce contexte sanitaire incertain, l'entreprise reste particulièrement vigilante à l'évolution de ses marchés, asiatiques et américains notamment.

Sapmer est l'armement réunionnais pionnier de la grande pêche dans les eaux des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) au départ de l'île de la Réunion. Créée en 1947, Sapmer exploite une flotte de quatre palangriers congélateurs pour la pêche à la légine, un caseyeur congélateur pour la pêche à la langouste et neuf thoniers senneurs surgélateurs (surgélation à bord à -40°C) pour la pêche au thon tropical (Albacore et Listao) dans l'océan Indien.

Sapmer est engagée dans une démarche de pêche responsable et durable avec l'adhésion pour ses activités thonières aux programmes Dolphin Safe, Sustainable Indian Ocean Tuna Initiative (FIP SIOTI), ISSF Proactive Vessel Register (PVR) et la certification Friends of the Sea FAD Free. Certification MSC au titre de sa pêcherie Légine à Kerguelen et à Crozet (SARPC).

Positionnée sur des activités de niches à fortes valeurs, Sapmer segmente ses activités en deux catégories :

- Une activité de Pêcherie qui comprend les ventes de légines et de langoustes australes pêchées dans les mers Australes (Zones économiques des Terres Australes et Antarctiques Françaises) et les ventes de thon brut (Albacore et Listao) pêché en océan Indien.
- Une activité de valorisation de nos pêches en produits premium : longes sashimi, steaks, cubes, produits appertisés, produits fumés...

Sapmer est cotée sur Euronext Growth Paris - Code ISIN FR0010776617 – ALMER

Contacts - Service Communication – T : 0262 42 55 01 – communication@sapmer.com